



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

AVIS AU PUBLIC

Par décision en date du 5 janvier 2018, le Tribunal Administratif de Poitiers a délivré à la SASU Eoliennes de Saint-Sauvant l'autorisation d'exploiter 7 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Saint-Sauvant, activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de la décision susvisée :

- à la mairie de Saint-Sauvant
- à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau de l'Environnement
- sur le site internet de la Préfecture (rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).